



**PRÉFET  
DES YVELINES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de la réglementation et des collectivités territoriales  
Bureau de la réglementation générale

**Arrêté n° 78-2022-06-15-00008**  
**portant renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire de la SAS**  
**« OBSEQUES MUSULMANES »**  
**sise sur la commune de Les Mureaux**

**Le Préfet des Yvelines**  
**Officier de la Légion d'Honneur**  
**Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le décret n° 2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;

**Vu** l'arrêté préfectoral habilitant la SAS « OBSEQUES MUSULMANES » de Les Mureaux dans le domaine funéraire à compter du 03/07/2016 ;

**Vu** la demande formulée le 12/04/2022 par Monsieur Kamal CHABANE, responsable de la SAS « OBSEQUES MUSULMANES », dont le siège social est situé 60, rue Maurice Bellonte à Les Mureaux (78130) en vue du renouvellement de l'habilitation susvisée ;

**Sur la proposition** du secrétaire général de la préfecture,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup> :** La SAS « OBSEQUES MUSULMANES », sise 60, rue Maurice Bellonte à Les Mureaux (78130), dirigée par Monsieur Kamal CHABANE, est habilitée à exercer sur l'ensemble du territoire national les activités funéraires suivantes :

- le transport de corps avant mise en bière,
- le transport de corps après mise en bière,
- l'organisation des obsèques,
- la fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, des urnes cinéraires,
- la fourniture de personnel, des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations, à l'exception des plaques funéraires, emblèmes religieux, fleurs, travaux divers d'imprimerie et de la marbrerie funéraire.

**Article 2 :** Le numéro de l'habilitation est 22-78-0090.

**Article 3 :** La durée de la présente habilitation est fixée à cinq ans à compter du 04/07/2022.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Il peut faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Versailles, dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Adresse des guichets : 1 avenue de l'Europe - Versailles

Adresse postale : 1 rue Jean Houdon - 78010 Versailles Cedex

Tél : 01.39.49.78.00 - [www.yvelines.gouv.fr](http://www.yvelines.gouv.fr)

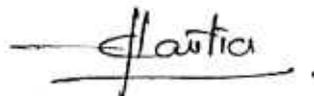
Retrouvez nos jours et horaires d'ouverture d'accueil du public sur le site : [www.yvelines.gouv.fr](http://www.yvelines.gouv.fr)

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux (Préfecture des Yvelines - bureau de la réglementation générale) ou d'un recours hiérarchique (Ministre de l'intérieur - place Beauvau - 75800 Paris cedex 08).

**Article 5** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Fait à Versailles, le 15/06/2022

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
La Directrice de la réglementation et des collectivités territoriales

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'E. Plantier-Lemarchand', with a horizontal line drawn underneath it.

Emmanuelle PLANTIER-LEMARCHAND